



LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES DEMARCHES QUALITE en NORMANDIE

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Compte-rendu de l'enquête réalisée auprès des acteurs normands engagés dans une démarche qualité (IRQUA-Normandie, juillet 2008 - janvier 2009).

En 2008, IRQUA-Normandie avait souhaité expertiser le positionnement des démarches qualité normandes par rapport au développement durable, à travers une enquête menée auprès des différents acteurs normands engagés dans ces démarches. Six mois après, ce rapport synthétique en présente les principaux résultats.

Contexte / Problématique

Depuis quelques années, le développement durable connaît un engouement croissant, tant de la part des pouvoirs publics et des entreprises que des consommateurs. S'il est souvent assimilé à la seule durabilité environnementale, il est en fait l'articulation de trois piliers : économique, agro-écologique et socio-territorial. Le concept fait désormais l'objet de nombreuses initiatives dans des domaines très variés et concerne bien entendu l'agriculture et l'agroalimentaire.

Dans ce contexte, IRQUA-Normandie a souhaité mener une réflexion sur la prise en compte du développement durable au sein des cahiers des charges des démarches qualité en Normandie, dans un triple objectif :

- Connaître le niveau d'intégration des valeurs du développement durable au sein des démarches qualité, et la position des acteurs par rapport à ce concept (état des lieux)
- Identifier des marges éventuelles de progrès pour les filières de qualité
- Réfléchir aux actions à mettre en place par l'Institut.

Méthodologie

Chacune des démarches qualité initiées en Normandie a donc fait l'objet d'un « audit », basé tout d'abord sur la lecture des cahiers des charges, puis, sur un questionnaire adressé aux personnes impliquées dans la démarche (parfois assorti d'un entretien). Les caractéristiques de la population enquêtée sont présentées en Annexe 1.

Les données recueillies – principalement qualitatives – ont été synthétisées dans des grilles de lecture afin de dégager des tendances par catégorie de démarches qualité (Bio, AOC, Label Rouge, IGP, CCP, marque collective).




Synthèse des résultats

- L'Agriculture Biologique

L'Agriculture Biologique est une agriculture respectueuse de l'environnement et des équilibres naturels. Elle garantit un mode de production mettant en œuvre des pratiques spécifiques n'utilisant ni produits chimiques de synthèse ni OGM. A l'heure actuelle, c'est probablement le signe de qualité le plus avancé en matière de développement durable, sur le pilier environnemental notamment, puisque le concept est le fondement même des cahiers des charges depuis plusieurs décennies.

Des notions de développement durable ont ainsi été mises en évidence au sein de la Charte Ethique de l'Agriculture Biologique et des cahiers des charges (cf Tableau 1) :

Tableau 1 : caractéristiques de la production biologique en lien avec le développement durable

	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises à taille humaine - Plus value - Autonomie alimentaire / économies en intrants
	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des équilibres naturels - Ni produits chimiques de synthèse (pesticides, engrais, désherbants, ...) , ni OGM - Maintien de la biodiversité - Maintien de la fertilité des sols
	<ul style="list-style-type: none"> - Emplois supplémentaires (main-d'œuvre) - Respect de l'équité entre les différents acteurs - Distribution de proximité, moyen de lutte contre la désertification des campagnes - Partenariat / réseau




=> Outre sa contribution majeure à la préservation de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité, la production et la transformation biologiques sont des activités économiques qui s'inscrivent dans la durée et contribuent au renforcement des liens sociaux.

• **L'Appellation d'Origine Contrôlée**

L'AOC (AOP) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique : ainsi résulte t'elle de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes.

Parmi les AOC intégrées à l'étude, des caractéristiques communes vis à vis du développement durable ont été observées (cf Tableau 2) :

Tableau 2 : caractéristiques des AOC normandes en lien avec le développement durable

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'emploi et de la valeur ajoutée dans une zone géographique - Plus value : jusqu'à 50€/1000L pour le lait AOC - Autonomie alimentaire (AOC lait et viande)
	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes herbagés extensifs (basés sur un système pastoral), moins énergivores - Biodiversité floristique et faunistique (listes de variétés dans les cahiers des charges et biodiversité dans les haies, les herbus...) - Rendements maximum imposés
	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et maintien des paysages typiques de la région : maillage de haies, prés-vergers, clos masures, pommiers haute tige, vaches normandes, herbus,... (patrimoine culturel et touristique) - Maintien d'un tissu rural dans les zones les plus reculées - Emplois supplémentaires dus aux conditions de production

=> Même si les contraintes environnementales sont moins strictes que pour la Bio, les AOC s'inscrivent également dans une logique de durabilité. Dans certaines régions (notamment les régions herbagères comme le Pays d'Auge), elles permettent le maintien d'exploitations dont l'avenir serait beaucoup plus incertain sans la valorisation due à l'AOC. Par ailleurs, elles enrichissent l'image culturelle et gastronomique de la région.

• **L'Indication Géographique Protégée**




L'IGP désigne un produit originaire d'une région, dont la qualité déterminée, la réputation, ou une autre caractéristique peut être attribuée à cette origine géographique, et où la reproduction et/ou la transformation ont lieu dans l'aire géographique limitée.

Avant la LOA de 2006, les IGP étaient couplées au Label Rouge, ou à la CCP. Cet historique a des conséquences sur les cahiers des charges actuels qui sont généralement similaires à leurs homologues Label Rouge ou CCP, si ce n'est la présence d'une aire géographique.

Seuls deux produits sous IGP ont été étudiés, ce qui ne permet pas de généraliser les conclusions au signe de qualité en lui-même. Néanmoins, il semblerait que l'IGP intègre moins de notions de développement durable que l'AOC (notamment dans le volet environnemental) : à ce titre, le critère de l'aire géographique semble avoir moins d'influence (par exemple, le conditionnement du Cidre de Normandie peut être réalisé en dehors de l'aire).

Cependant, les IGP s'inscrivent néanmoins dans une durabilité économique et sociale (cf Tableau 3)

Tableau 3 : caractéristiques des IGP en lien avec le développement durable

	- Maintien de l'activité dans une aire géographique (dans une moindre mesure que pour les AOC) - Valeur ajoutée
	- Densités maximales (projet Huître de Normandie) - Transports réduits grâce à une logique de filière régionale
	- Emploi régional, donc dynamisme - Organisation de filière, fédération des producteurs




• Le Label Rouge

Le Label Rouge apporte une garantie de qualité supérieure par rapport aux produits courants similaires, perceptible par le consommateur final.

Par nature, le cahier des charges Label Rouge est d'abord orienté vers la qualité organoleptique du produit, et contient, a priori, peu de critères environnementaux. Créé pour apporter une plus value et contribuant à l'amélioration des pratiques (qui nécessite une certaine structuration de filière), il s'inscrit donc, à ce jour, davantage dans une durabilité économique et sociale.

Cependant, certaines filières ont choisi de s'emparer de la problématique environnementale à travers des critères supplémentaires. C'est le cas notamment de la Coquille St Jacques (gestion de la ressource), des volailles (densités maximales, parcours enherbés, bâtiments), ou encore de la Carotte des Sables et du Poireau de Créances (conditions très strictes de production) - Tableau 4 :

Tableau 4 : caractéristiques des LR normands en lien avec le développement durable

	- Notoriété - Plus value
	- Contraintes environnementales plus ou moins strictes selon les produits - Gestion de la ressource (pour la pêche) - Densités maximales (volailles)
	- Amélioration des pratiques et de la qualité - Formation des acteurs - Entretien des paysages (animaux élevés en plein air, insertion des bâtiments dans le paysage)

=> Le Label Rouge est surtout inscrit dans une durabilité économique et sociale, néanmoins l'aspect environnemental est pris en compte de façon plus ou moins importante selon les filières considérées.

• La Certification Conformité Produit (démarches collectives)




La CCP atteste qu'une denrée est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques certifiées qui la distinguent du produit courant.

Les cahiers des charges varient en fonction des caractéristiques certifiées propres à chaque produit, mais ils sont dans l'ensemble d'abord orientés vers la traçabilité et la composition du produit.

Certains produits sous CCP se démarquent par leur intégration de critères environnementaux ; ainsi le cahier des charges des carotte et poireau CCP est relativement strict et précis en matière de conditions de production : fertilisation, traitements, etc. La Moule de Bouchot et FQRN (Filière Qualité Race Normande) prennent également en compte des notions de durabilité environnementale : traitement des déchets, système pastoral, biodiversité, etc.

De façon générale, les CCP peuvent aussi être considérées comme économiquement et socialement durables ; en effet, ils génèrent de la valeur ajoutée et participent au dynamisme des filières qui doivent sans cesse s'adapter au contexte changeant : à ce titre, la souplesse de leur cahier des charges leur permet d'ailleurs d'évoluer avec les attentes sociétales, ce qui constitue un atout important (cf Tableau 5)

Tableau 5 : caractéristiques des CCP en lien avec le développement durable

	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation économique - Economies au niveau des intrants (CCP carotte/poireau)
	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'environnement : traitements raisonnés, recyclage des déchets, élevage extensif, etc. selon les filières - Transports réduits grâce à une logique de filière régionale
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des outils de production, d'un tissu économique - Emploi régional, donc dynamisme - Organisation de filière, fédération des producteurs

⇒ les CCP collectives étudiées présentent manifestement une relative diversité par rapport au développement durable. D'une façon générale, leur cahier des charges comportent peu d'aspects de durabilité (hormis celui de la CCP carotte/poireaux) ; néanmoins la consultation des acteurs témoigne d'une volonté d'aller dans le sens d'une amélioration des pratiques, d'une contribution au dynamisme régional, dans un cadre fédérateur.

• Les marques collectives

Les marques collectives reposent sur des cahiers des charges privés et visent à valoriser un ou plusieurs produits répondant à certains critères. Cette démarche est d'une façon générale moins contraignante que l'obtention d'un signe officiel de qualité, pour autant elle n'est pas forcément en reste par rapport au développement durable.

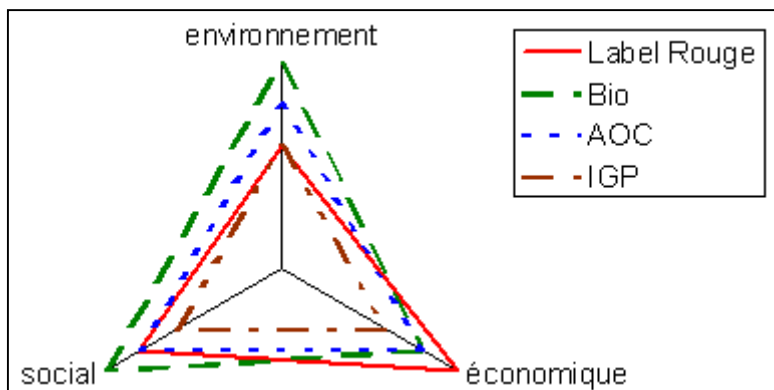
En effet, les marques collectives permettent d'accroître la notoriété d'un produit, dans un objectif développement des marchés. Elles présentent également l'intérêt de fédérer, autour d'un projet commun, un ensemble d'acteurs ; leur implication dans la démarche est à considérer comme un élément de durabilité sociale. Par ailleurs, ces marques génèrent une plus-value qui est généralement maintenue au niveau régional et répartie de façon équitable au niveau des différents maillons : les producteurs et éleveurs sont mieux rémunérés par leur travail, grâce à cette organisation collective.

La durabilité environnementale est plus difficile à appréhender, néanmoins certains critères s'y rapportent plus ou moins directement : éco-labellisation (marque Normandie Fraîcheur Mer), production fruitière intégrée (marque Croquaine), élevages de petite taille (Porc de Bayeux), etc.

• Conclusion

Sur la base des démarches qualité étudiées en Normandie, l'AB, l'AOC, l'IGP et le Label Rouge présentent un profil assez homogène en matière de développement durable. C'est moins le cas pour les CCP et marques collectives dont les caractéristiques varient beaucoup d'un produit à l'autre (cahier des charge hétérogène).

Le positionnement des quatre premiers signes de qualité a été représenté sur un radar à trois branches, correspondant aux trois volets du développement durable (DD). Les radars ainsi obtenus ont été superposés afin de pouvoir comparer les signes entre eux :



Les différences entre chaque triangle, aussi fragiles soient-elles, peuvent être expliquées par la nature de chaque SIQO ; chacun d'eux, par sa construction, contient intrinsèquement (et historiquement) des notions de durabilité plus ou moins marquées.

L'agriculture biologique, qui place l'homme et la nature au centre de sa charte éthique, a de façon logique la plus grande durabilité dans les volets social et environnemental. L'AOC, construite selon le triptyque produit / homme / terroir, peut également être considérée durable sur ces deux mêmes volets, tandis que le Label Rouge a d'abord été mis en place pour obtenir une plus-value ; il a donc une durabilité économique plus forte. Enfin, l'IGP, moins exigeante que l'AOC en matière d'origine et dont la notoriété peine à décoller, a l'aire la plus petite sur le radar du développement durable.

D'autres facteurs entrent également en compte ; ainsi la nature des produits étudiés, les acteurs engagés, les contrats établis avec l'aval ou encore les politiques publiques régionales sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur le positionnement d'une filière qualité par rapport au développement durable.

Marges de progrès & valorisation

L'état des lieux a permis de vérifier le postulat selon lequel les démarches qualité initiées en Normandie s'inscrivent dans les trois volets du développement durable. Si la connaissance, par les acteurs, du concept de développement durable est très hétérogène, la conduite de cette étude a eu pour effet indirect de sensibiliser l'ensemble des interlocuteurs à cette notion et, à travers le questionnaire, d'en explorer l'intérêt et les valeurs. Par ailleurs, si le niveau d'implication varie en fonction des démarches qualité considérées, il apparaît que l'adhésion aux valeurs du développement durable a été observée chez la majorité des acteurs interrogés.

Les questionnaires ont permis d'aborder plusieurs points, décrits ci-après :

- **La modification des cahiers des charges :**

Pour améliorer leur positionnement par rapport au développement durable, certaines filières pourraient intégrer de nouveaux critères dans leurs cahiers des charges. Cette évolution est envisageable en priorité pour les CCP et marques collectives dont les cahiers des charges restent souples. Elle l'est beaucoup moins pour les AOC qui ont révisé récemment leurs cahiers des charges et n'envisagent pas d'autres modifications dans un avenir proche.

- **La valorisation du positionnement par rapport au développement durable :**

Plusieurs pistes pourraient être envisagées : label « développement durable », étiquetage environnemental ou encore certification environnementale.

Les acteurs interrogés ne sont pas favorables à la création d'un label supplémentaire, source de confusion pour le consommateur. L'étiquetage environnemental (expérimenté dans les enseignes

Casino et Leclerc) ne fait pas l'unanimité et présente l'inconvénient de stigmatiser des produits sur des critères difficilement quantifiables et non exhaustifs. Enfin, la certification environnementale introduite à l'issue du Grenelle de l'Environnement (critères HVE¹) est encore à l'état d'expérimentation mais pourrait aboutir dans quelques mois. Dans cette optique, il apparaîtrait légitime que les filières qualité, en tant que démarches « excellence », se positionnent spontanément dans la catégorie la plus élevée, conformément à leur image ; mais pour beaucoup d'entre elles, il paraît difficile aujourd'hui, au regard des contraintes qui sont déjà les leurs, de s'en imposer de nouvelles.

- **La communication**

La valorisation des actions menées passe également par de la communication. Deux formats pourraient être envisagés : une communication générique sur le positionnement de toutes les démarches qualité par rapport au développement durable ou une communication ciblée par signe de qualité en particulier. Dans les deux cas, le présent rapport peut servir de support en apportant des exemples concrets dans chacune des filières étudiées.

Perspectives

L'enquête s'est limitée à l'amont agricole, cependant il serait tout à fait pertinent de créer une dynamique de filière en faisant le lien avec l'aval : transformateurs et distributeurs. Cela serait d'autant plus cohérent que le développement durable est une démarche globale qui ne doit pas se limiter à un seul maillon.

Parallèlement à cette étude, l'Institut a initié une action collective de développement durable au niveau des entreprises agroalimentaires, en partenariat avec l'ANEA et ADRIA-Normandie. Il serait donc intéressant de faire le lien entre ce cercle d'entreprises/transformatrices (aval) et un cercle d'agriculteurs (amont), d'autant que de nombreux acteurs se sont déclarés favorables à une telle action collective et ont émis quelques souhaits en terme d'organisation : définition claire du développement durable assortie d'exemples concrets, présentations des différents outils d'évaluation et d'accompagnement, cercles de réflexion, réunions thématiques, etc.

A ce titre, l'expérience de Normandie Lapin, engagée, en tant que filière dans le cercle DD, sera riche d'enseignements.

IRQUA-Normandie, dont le champs d'action inclut le développement durable, pourrait être force de proposition, en ce sens, en lien avec ses membres et notamment les Chambres d'Agriculture qui développent des compétences en la matière. Une réflexion pourrait être conduite sur ce sujet en Commission Qualité.

Enfin, il serait intéressant de confronter les résultats de cette étude avec des données plus quantitatives, issues d'une étude ciblée sur une ou quelques démarches qualité précises. L'objectif serait d'auditer une filière sur le thème du développement durable, au moyen de diagnostics de durabilité et autres méthodes d'évaluation.

Remarque : l'étude a permis par ailleurs de recenser les dispositifs d'évaluation et d'accompagnement dans le développement durable, au niveaux régional (Normandie et autres régions) et national.

¹ Haute Valeur Environnementale

Annexe 1 : les démarches qualité intégrées à l'enquête

<i>Démarche qualité</i>	<i>Produit</i>	<i>Questionnaire</i>
Bio	Tous	√
AOC	Neufchâtel	√
	Pont-l'Evêque	
	Livarot	√
	Camembert de Normandie	√
	Cidre Pays d'Auge	√
	Poiré Domfront	
	Calvados Pays d'Auge	√
	Calvados Domfrontais	
	Pommeau de Normandie	√
	Cidre du Cotentin (en cours)	√
	Cidre du Perche (en cours)	√
	Cidre de Pays de Caux (en cours)	√
	Bœuf Bringé (en cours)	√
	Agneau Prés-Salés Mont St Michel (en cours)	√
Label Rouge	Cidre de Tradition	√
	Coquille St Jacques	√
	Volailles	
	Carotte des Sables et Poireau de Créances	
IGP	Cidre de Normandie	√
	Huître de Normandie	
CCP	Carotte et Poireau	√
	Porc Charcutier	√
	Filière Qualité Race Normande	√
	Agneau du Pays Normand	√
	Lapin	√
	Moule de Bouchot	√
Marques collectives	Cidre Fermier de Haute Normandie	√
	Porc de Bayeux	√
	Normandie Fraîcheur Mer	√
	Fraîcheur du Littoral Haut Normand	√
	Croquine	√
	Bœuf du Pays Normand	√
	Gourmandie	√